
DELIBERATION N° 85-7 DU 20 FEVRIER 1985
RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE A SENS

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière
de Bassin "Seine-Normandie"

DELIBERE

Le Directeur de l'Agence est autorisé à procéder
au nom de l'Agence à l'acquisition d'un immeuble dit
"ancienne caserne de l'Ecrivain", appartenant au Départe-
ment de l'Yonne, sis à SENS, rue de l'Ecrivain.

Délégation lui est donnée pour signer l'acte
d'acquisition et procéder à toutes formalités.

Le Secrétaire,
Directeur de l'Agence

Claude FABRET

Le Président,
du Conseil d'Administration

Olivier PHILIP

